ÉTUDE

SUR LES

CHARTES COMMUNALES

DE L'AUVERGNE

PAR

Louis FARGES

Attaché au Ministère des Affaires Étrangères

INTRODUCTION.

I

Les villes de l'Auvergne qui ont possédé des institutions municipales sont au nombre de près de quatre-vingts.

Tableau chronologique de ces villes.

II

1° Les villes de l'Auvergne sont administrées par des consuls en nombre variable, élus en général pour un an par un suffrage restreint et assistés de conseillers.

2° Le seigneur y est représenté par un sonctionnaire spécial appelé châtelain, bayle ou bailli.

3º Ces villes doivent à leur suzerain le servitium in campo

et il exerce sur elles une partie des droits féodaux (cens, taille aux quatre cas, corvées, banalités, droits sur les ventes, etc.). En échange il accorde protection à la cité et à ses franchises et des garanties pour la sûreté personnelle des habitants et celle de leurs biens.

4º La juridiction reste toujours au suzerain. Tout ce que peuvent obtenir les villes les plus favorisées, c'est pour leurs consuls le droit d'assister aux enquêtes. Cette absence de pouvoir judiciaire fait que les villes d'Auvergne n'arrivent jamais au rang de communes proprement dites. Elles restent des communautés ou des collections d'habitants se rapprochant davantage des cités du Centre que celle du Midi.

Ш

1º Examen de l'opinion de M. Boutaric sur l'Alfonsine de Riom (1270).

L'Alfonsine a été la source des charte de Pont-du-Château, de Salmeranges et de Cebazat qui la reproduisent littéralement et de la plus grande partie des chartes de Vic le Comte et de Gerzat.

Les autres chartes qui lui sont postérieures ont avec elle des clauses communes. Mais ces clauses communes se retrouvent dans les chartes antérieures et les différences de texte ne permettent pas de voir si les chartes postérieures les ont empruntées à l'Alfonsine plutôt qu'à l'une ou à l'autre des chartes antérieures.

2º Essai d'un classement des chartes d'après l'importance de leurs droits politiques.

CONCLUSIONS

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Coutumes inédites de Murat, Panhans, Mozat, Vic le Comte, Chaudesaigues, Cebazat et Gerzat.

Chaque élève publiera les positions de sa thèse sous sa responsabilité personnelle.

ELVIET TOTAL

U.S. Mark of House - 3 Just

The contract of the state of th

The state of the s

** A THE CONTRACT OF THE CONTR